

# OFFRE DE SERVICES OCTOBRE 2020



# UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

## LOUER



**Faciliter l'accès à un logement abordable et près de votre travail.**

Des aides à la location. Locations sociales, intermédiaires et privées, logements temporaires et colocations...

## ACHETER



**Vous aider à devenir propriétaire de votre résidence principale.**

Prêt Accession  
Prêt Accession Plus  
Conseil en Accession avec notre filiale PROJIMMO

## FAIRE DES TRAVAUX



**Vous accompagner dans vos projet de travaux de votre résidence principale**

Embellissement, amélioration de la performance énergétique, adaptation de logement aux personnes handicapées...

## BOUGER



**Simplifier votre mobilité professionnelle et réussir votre installation**

Accompagnement sur mesure, recherche de logements, aides financières, logements temporaires...

## SURMONTER DES DIFFICULTÉS



**Vous apporter une aide personnalisée en cas de difficultés liées au logement suite à un « accident » de la vie**

Conseil et diagnostic personnel et confidentiel, aides financières ...



# L'OFFRE DE LOGEMENTS

## LE LOGEMENT SOCIAL ET INTERMÉDIAIRE

### Le parc social :

Priorisation des demandes – DALO, Publics prioritaires...

IDF est une zone très tendue, agrandir au maximum votre secteur.

Faites votre demande : [ICI](#)

Pour **échanger son logement social** contre un autre.



Le parc intermédiaire



## LE LOGEMENT TEMPORAIRE

### Les résidences temporaires & Colocation :

Des logements meublés et équipés

**Publics** : jeune, couple ou famille monoparentale – tremplin pour l'accès au parc social pérenne.

[Logementtemporaire.idf@actionlogement.fr](mailto:Logementtemporaire.idf@actionlogement.fr)



## LES AIDES À LA LOCATION

### AVANCE LOCA-PASS<sup>®</sup>

**Le financement de votre dépôt de garantie :**

- Prêt sans intérêt jusqu'à 1200€
- Différé de 3 mois, remboursable sur 25 mois
- Mensualités minimales de 20€

### VISALE

**Une garantie pour louer dans le parc privé / Résidences temporaires :**

- Prise en charge de 36 mois d'impayés sur toute la durée du bail
- 1 300€ à 1500€ de mensualité garantie
- Montants forfaitaires de 600€ à 800€ sans justificatifs de revenus
- Publics : moins de 30 ans (tout type de contrat, y compris étudiant) et plus de 30 ans hors CDI confirmé





## ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

### ACCESSION DANS LE NEUF OU L'ANCIEN

- Prêt de **40 000 €** sur 25 ans maximum
- Taux fixe **0,5%** (hors assurance obligatoire)
- **DPE** : doit être compris entre **A et E** inclus
- **40 %** maximum du coût de l'opération, à intégrer dans votre plan de financement

### CONSEIL EN ACCESSION

- **PROJIMMO**, une filiale Action Logement
- Etude de votre capacité d'emprunt
- Recherche des financements les plus adaptés au projet et à la situation
- **Un interlocuteur unique**
- **Service gratuit**



## TRAVAUX DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

### TRAVAUX D'AMÉLIORATION

- Prêt de **10 000€ à 1%** (hors assurance facultative) sur **10 ans** maximum (120 mensualités de 87,60 €)
- Embellissement, performance énergétique, adaptation logement de personne handicapée, cumulable avec une subvention ANAH, travaux de copropriétés
- Être **propriétaire occupant**
- Travaux effectués **par une entreprise**

### AGRANDISSEMENT

- Prêt de **20 000 € à 0,5%** (hors assurance facultative) sur **25 ans** maximum
- Extension, surélévation, réhabilitation de locaux non destinés à l'habitation, création d'une surface habitable de minimum 14m<sup>2</sup>
- Être **propriétaire occupant**
- Travaux effectués **par une entreprise**  
(se cumule avec le prêt travaux )



## TRAVAUX DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

### RENOVATION ÉNERGÉTIQUE

- **Subvention de 20 000 €** pour un propriétaire occupant et 15 000€ pour un propriétaire bailleur
- **Prêt complémentaire** et facultatif de **30 000 € maximum** à 1% (hors ass. Sur 20 ans)
- Logement situé en **zone B2, C1** ou commune **ACV** (action Cœur de Ville)
- **Plafonds de ressources** à respecter
- Faire appel à un **professionnel agréé** pour réaliser des travaux **d'économie d'énergie**

### ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

- **Subvention 5 000 €** maximum pour adaptation de salle de bain
- Être
  - retraité de 70 ans et + d'une entreprise du secteur privé
  - salarié de 60 ans et + d'une entreprise privée en situation de perte d'autonomie avec GIR de 1 à 4
- **Plafonds de ressources** à respecter
- Être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur
- Faire appel à un **professionnel agréé**

### **PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE**



## MOBILITÉ

### AIDE MOBILI- JEUNE®

- Subvention jusqu'à **100 €** par mois sur le loyer ( cumulable avec les APL)
- Pour les **moins de 30 ans en formation professionnelle ou en alternance**, percevant au **plus 100% du SMIC**
- Maximum 6 mois après date de démarrage du cycle de formation
- Sur 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible)

### AIDE MOBILI-PASS®

- **Financement de la recherche d'un logement et de l'installation**
- Etre en **mobilité professionnelle nouveau logement en location + 70 kms** du précédent logement **ou + 1h15** du nouveau lieu de travail
- Montant maximal 3 500 €** selon la zone (subvention maximale de 2 200 € et/ou prêt à 1%)

### AIDE A LA MOBILITE

- **Subvention de 1000 €** pour un salarié gagnant jusqu'à 1,5 x SMIC
- **Temps de trajet en voiture < 30 min** utilisation des transports en commun au lieu de la voiture
- **Être salarié** (ou titulaire d'une promesse d'embauche) dans une entreprise **du secteur privé**, locataires de leur résidence principale.
- La demande doit être déposée au plus tard **dans les 3 mois qui suivent la date d'effet du bail**

**PLAN D'INVESTISSEMENT**

**VOLONTAIRE**



# L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

## Salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel suite à un accident de la vie

- ❖ Possibilité d'aides financières pour les **locataires** et les **propriétaires** en difficulté
- ❖ Accompagnement **gratuit et confidentiel**
- ❖ Aide pour le maintien dans le logement ou pour l'accès au logement
- ❖ Recherche de solutions adaptées à la situation (aides aux démarches administratives, orientations vers les services adaptés, médiation avec les bailleurs, créanciers, huissier...)
- ❖ S'adresse à tous les salariés, aucun plafond de ressources

